



Ville de Mont-Saint-Hilaire
Bureau du greffier
Hôtel de ville de Mont-Saint-Hilaire
100, rue du Centre-Civique

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENT NUMÉRO 1247

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que lors d'une séance ordinaire du conseil de la Ville de Mont-Saint-Hilaire, tenue le 6 mars 2017, le conseil a adopté le règlement numéro 1247, intitulé : « Règlement décrétant des travaux de reconstruction d'infrastructures d'égout sanitaire, de drainage et de voirie sur la rue Saint-Pierre et la construction de branchements de services d'égouts sanitaires sur la rue Maureen, des travaux d'aménagement d'une intersection surélevée à l'angle des rues Saint-Pierre et Maureen et des travaux connexes ainsi que des honoraires professionnels et autorisant un emprunt de un million cent quatre-vingt-six mille dollars (1 186 000,00 \$) nécessaire à cette fin ».

Ce règlement a reçu les approbations requises par la loi comme suit :

- par les personnes habiles à voter lors de la consultation tenue le 28 mars 2017;
- par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire le 31 mai 2017.

AVIS PUBLIC est de plus donné que tous les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la greffière à l'adresse ci-dessus indiquée, du lundi au jeudi, de 8 h 15 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, le vendredi, de 8 h 15 à 12 h, et que ledit règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À MONT-SAINT-HILAIRE,
Ce 7 juin 2017

(S) *Anne-Marie Piérard*

ANNE-MARIE PIÉRARD, avocate
GREFFIÈRE